

14ème législature

Question N° : 29001	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > famille	Tête d'analyse > mariage	Analyse > homosexuels. perspectives.
Question publiée au JO le : 11/06/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 24/09/2013 Date de renouvellement : 28/01/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la parité, en particulier au sein du mariage. Le Gouvernement a gravement porté atteinte à l'égalité homme-femme. En effet, il paraît évident que la parité soutient l'égalité. La présence d'autant de femmes que d'hommes dans toutes les institutions est le meilleur moyen d'assurer entre les deux sexes une parfaite égalité de dignité. Or en supprimant le caractère paritaire du mariage, le Gouvernement prend le risque évident de créer des communautés phallogocratiques qui ne manqueront pas d'aggraver la condition précaire de la femme. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour lutter contre la phallogocratie au sein des couples mariés non mixtes masculins.